

COMMUNE D'AINGERAY



PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Samedi 28 mars 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 15
Nombre de Conseillers votants : 15
Suffrages exprimés : 15

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mars à dix heures et trente minutes les membres du Conseil Municipal de la commune d'Aingeray se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances et après convocation légale, sous la présidence, M. FONTAINE André.

Etaient présent(e)s : Mme CORDARY Caroline, M. COTTRELLE Sylvain, Mme CURÉ Emilie, Mme D'HIVER Audrey, M. DINÉE Olivier, M. FONTAINE André, Mme FRAULOB Odile, Mme HALLER Magalie, M. HALLER Philippe, Mme HOPP Amandine, Mme HULDINGER Fanny, Mme RICHARD Véronique, M. RISSE Xavier, M. ROUCHON Alain, M. TRABAC Olivier.

Membre(s) absent : /

Secrétaires de séance : conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mmes HULDINGER Fanny et FRAULOB Odile ayant obtenu la majorité des suffrages ont été désignées pour remplir ces fonctions qu'elles ont acceptées.

Ordre du jour

1. Les délégations consenties au Maire
 2. Taux des indemnités des élus
 3. Commissions communales
 4. Délégations (SLIM, CAUE, Correspondant défense, MMD 54)
 5. Délibérations ONF
 6. Numérotation postale rue des Patureaux
 7. Groupama : acceptation remboursement sinistre
 8. Approbation Compte financier unique (CFU) 2025
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour : convention ENEDIS (envoyée pour information aux conseillers auparavant). Approuvé à l'unanimité.

La séance du Conseil Municipal débute à 10h30.

Monsieur le Maire fait un rappel des règles pour le bon fonctionnement d'une réunion.

Monsieur HULDINGER intervient pour informer qu'il est devenu correspondant pour l'EST RÉPUBLICAIN.

01 - LES DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE

Mme HULDINGER Fanny a des réticences car elle trouve que le nombre des délégations est beaucoup trop important et qu'elle a l'impression de ne plus être utile si le Maire a le pouvoir de prendre autant de décisions seules. Elle donne l'exemple du droit de préemption rue des Patureaux (CM 11/12/2025)

Monsieur le Maire lui précise qu'il a la prérogative d'émettre un droit de préemption mais que la décision revient au conseil municipal. Il précise que pour l'exemple, la commune avait acquis la parcelle à côté des garages rue des Patureaux dans le but d'une extension d'urbanisme.
Il précise que les décisions ne sont pas prises à l'encontre de la mairie.

Monsieur ROUCHON fait remarquer que les travaux d'élagage et réfection des chemins effectués l'année dernière n'ont pas été soumis au conseil et qu'il aurait aimé être au courant. Il trouve qu'un conseil tous les quatre mois c'est trop peu.

Monsieur le Maire affirme avoir pris la décision seul car l'entreprise était sur place pour d'autres travaux et reconnaît qu'il aurait dû informer les membres du conseil.

Monsieur ROUCHON revient sur l'approbation du conseil qui n'a jamais été soumis au vote. Il affirme que le point trois aménagements entrée village n'a jamais été soumis au vote et qu'il souhaite que l'enregistrement soit réécouté.

Mme FRAULOB secrétaire de séance à ce conseil informe qu'exceptionnellement la séance n'avait pas été enregistrée dû à l'absence de M. DINEE étant le seul à connaître l'utilisation du logiciel. Elle précise qu'il s'agissait d'un projet à soumettre à la DDT et qu'elle a noté qu'un vote avait été réalisé

Monsieur le Maire demande un vote d'approbation du conseil du 11/12/2025 :

Ne votent que les élus reconduits.

POUR : 6 élus

CONTRE : M. ROUCHON

ABSTENTION : M. DINEE

Monsieur ROUCHON ajoute que nous devons noter que le maire et ses anciens élus sont des menteurs.

Mme. CORDARY demande que l'on différencie l'ancien conseil du nouveau.

Monsieur le Maire ferme la parenthèse et revient à l'ordre du jour.

M. COTTRELLE informe que les délégations ont été envoyées par mail aux élus et qu'il n'est donc pas nécessaire de débattre sur chaque délégation une par une.

10h55 arrivée de Mme. D'HIVER

Mme HULDINGER demande si toutes les décisions prises par le maire grâce à ses délégations sont transmises aux élus.

Monsieur le Maire répond que oui, tout leur sera transmis par mail.

M. RISSER souhaite que le montant maximum autorisé concernant la vingtième délégation soit réduit.
Monsieur le Maire propose de passer de 20 000 euros à 10 000 euros.

POUR : 12

CONTRE : M. ROUCHON

ABSTENTION : MME HULDINGER et MME RICHARD

02 - TAUX DES INDEMNITÉS DES ÉLUS
--

Le montant maximal des indemnités est 3756.19 euros soit 91.38 %.

Le Maire propose 80% de l'enveloppe autorisée, divisée ainsi :

Le Maire : 39%

1^{er} adjoint : 15%

2^{ème} adjoint : 13%

3^{ème} adjoint : 13%

Mme HULDINGER demande s'il n'aurait pas fallu mettre un 4^{ème} adjoint.

Monsieur le Maire rappelle qu'il reste 11% donc potentiellement, il pourrait y avoir un 4^{ème} adjoint.

M. le Maire passe aux votes :

POUR : 14

CONTRE : M. ROUCHON

MME. HULDINGER aurait aimé avoir en amont les anciens taux et les nouveaux taux proposés.

03 - COMMISSIONS COMMUNALES

Par défaut, Monsieur le Maire est présent dans toutes les commissions.

Les élus sont appelés à se proposer pour chaque commission.

BOIS : M. DINEE / M. P HALLER/ M. COTTRELLE/ MME. RICHARD

URBANISME/ENVIRONNEMENT : M. DINEE/ M. COTTRELLE/ M. P HALLER/ M. RISSER/ MME.CURÉ/
MME FRAULOB

CCAS : MME. CORDARY/ MME RICHARD/ MME FRAULOB/ MME CURE (ouvert aux accompagnants
d'idées hors conseil municipal)

FINANCES : M.DINEE/MME M HALLER/ MME FRAULOB /M.ROUCHON

TRAVAUX : MME. M

HALLER/M.ROUCHON/M.COTTRELLE/M.HALLER/M.DINEE/M.TRABAC/MME.HULDINGER

VIE ASSOCIATIVE : M.TRABAC/ MME.HOPP/MME.CURE :MME.D'HIVER/MME RICHARD/M.RISSER

IMPOTS DIRECTS: MME. M HALLER/M. P

HALLER/MMR.CORDARY/MME.FRAULOB/M.COTTRELLE/M.ROUCHON

LISTE ELECTORALE : MME. CURE (titulaire) / M. ROUCHON (suppléant)

04 - DÉLÉGATIONS

SLIM (ancien Solorem) : 1 délégué M. FONTAINE

CAUE : M. FONTAINE (titulaire) et MME CURE (suppléante)

Correspondant défense : M. P HALLER

05 - DÉLIBÉRATIONS ONF

M.COTTRELLE prend la parole sur les travaux à venir sur les parcelles 18 et 25.

Le montant du stère est fixé à 12 euros.

Tous les élus sont pour.

06 - NUMÉROTATION RUE DES PATUREAUX

Mme FORTIN transforme sa maison en deux appartements distincts et demande que le bien obtienne une deuxième numérotation pour réaliser les démarches administratives.

Il est choisi que le nouvel appartement aura le numéro 3bis, car avant la séparation la maison portait le numéro 3.

Tous les élus sont pour.



07 -GROUPAMA ACCEPTATION REMBOURSEMENT SINISTRE

Le véhicule communal a été endommagé la vitre s'est brisée.

Groupama rembourse le paiement effectué au préalable. Afin d'encaisser le chèque, la trésorerie demande que le conseil délibère sur l'acceptation du chèque.

Tout les élus sont pour.

08 - APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

Mme HULDINGER demande pourquoi il n'y a pas d'employé communal.

Le Maire souhaite y répondre plus tard dans les questions diverses car ce n'est pas le sujet actuel.

Monsieur le Maire quitte la salle afin que le vote soit fait.

Mme RICHARD reproche que le document envoyé n'a pas été argumenté au préalable, car elle ne comprend pas à quoi correspondent les différentes dépenses et recettes. Elle informe qu'une note synthétique accompagnant le CFU est obligatoire. Par ailleurs elle ajoute qu'il est difficile de délibérer sur un budget où elle n'était pas présente.

POUR : 9

CONTRE : M. ROUCHON

ABSTENTION : MME. HOPP/ MME RICHARD/ MME. CORDARY et MME HULDINGER

COMPTE ADMINISTRATIF 2025					
SECTION FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chap.	désignation	réalisé	Chap.	désignation	réalisé
011	Charges à caractère général	134 200,05 €	70	Produits des services, domaine et vente diverses	22 903,07 €
012	Charges de personnel	42 777,37 €	73	Impôts et taxes	299 402,72 €
014	Atténuation de produits	0,00 €	74	Dotations, subventions et participations	71 960,74 €
65	Autres charges de gestion courante	124 863,56 €	75	Autres produits de gestion courante	17 414,17 €
66	charges financières	27 658,07 €	77	Produits exceptionnels	2 800,00 €
67	Charges exceptionnels	0,00 €	013	Atténuation de charge	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES		329 499,05 €	TOTAL DES RECETTES REELLES		414 480,70 €
			76	Produits financiers	0,00 €
22	Dépenses imprévues	0,00 €			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 124,72 €			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRES		13 124,72 €			
TOTAL DEPENSES REELLES ET ORDRES		342 623,77 €			
			042	diff sur réalisations	2 822,40 €
029	Virement à la section d'investissement	0,00 €	002	Excédent de fonctionnement reportés	202 103,48 €
TOTAL GENERAL		342 623,77 €	TOTAL GENERAL		619 406,58 €
Recette - Dépense :		276 782,81 €			

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chap.	Désignation	Réalisé	Chap.	Désignation	Réalisé
20 et 204	Immobilisations incorporelles	108 467,33 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	225 136,26 €
21	Immobilisations corporelles	46 881,54 €	13	Subventions d'investissement reçues	191 432,23 €
23	Immobilisations en cours	137 845,07 €	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	17 829,73 €	TOTAL DES RECETTES REELLES		416 568,49 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES		311 023,67 €			
040	plus ou moins value	2 822,40 €	40	Opérations d'ordre de transfert entre section	13 124,72 €
041	Opérations d'ordres patrimoniales	33 960,80 €	041	Opérations d'ordre patrimoniale	33 960,80 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRES		36 783,20 €	021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES + ORDRES		347 806,87 €	TOTAL DES RECETTES D'ORDRES		47 085,52 €
			TOTAL DES RECETTES REELLES + D'ORDRES		463 654,01 €
D001	Report du déficit d'investissement	400 545,64 €			
TOTAL GENERAL		748 352,51 €	1068	investissement reporté	531 795,15 €
Recette -dépense		247 096,63 €	TOTAL DES RECETTES		995 449,16 €

9 - TRAVAUX ENEDIS

Monsieur le Maire souhaite l'ajouter à l'ordre du jour.

Autorisation accepté en début de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle que de nombreuses petites coupures ont eu lieu en 2025. Des travaux sont prévus pour changer le câble pour renforcer le réseau

Monsieur HULDINGER demande la parole, le Maire lui rappelle qu'il n'est pas autorisé à prendre la parole lors du conseil municipal car il n'est pas élu.

M. RISSER indique qu'il se pourrait que ces travaux engendrent des rustines. Alors que les routes sont en bon état.

M. DINEE ajoute qu'il souhaite que la couleur des armoires électriques soit en harmonie avec le paysage.

Tous les élus sont pour.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande aux élus d'envoyer leurs disponibilités pour revoir les dates de réunion.

Mme RICHARD revient sur la question des déchets verts, déjà évoquée lors du précédent conseil municipal.

Elle a pris contact avec la Communauté de communes de Toul afin d'éclaircir ces questionnements.

La CC2T l'a informée que le volume des déchets verts était passé de 100 tonnes à 450 tonnes en 2025 et que cela avait engendré un surcoût de 30 000 euros.

Monsieur le Maire précise que ce coût n'est pas uniquement payé par les habitants de la commune d'Aingeray mais par la Communauté de communes de Toul.

Mme RICHARD dit qu'elle à plusieurs fois aperçu des professionnels venir vider leurs déchets et plusieurs autres élus confirment et attestent avoir aperçu plusieurs fois des camions faire des va et viens.

Mme HULDINGER revient sur sa question d'employé communal. Monsieur le Maire fait part de sa mauvaise expérience avec un ancien employé communal.

Les élus lui proposent de faire un récapitulatif des besoins de la commune afin de faire appel à une entreprise spécialisée.

M. RISSER s'est plaint du bus scolaire qui roulait très vite. Mme CURÉ l'a rejoint et a précisé que c'était un nouveau chauffeur.

Monsieur le Maire a évoqué l'idée d'un autre conseil samedi prochain afin d'aborder le budget communal.

12H25 SÉANCE LEVÉE

Fait à Aingeray, le 31/03/2026

Le Maire,

André FONTAINE